

Pain pour le prochain
Avenue du Grammont 9, CH-1007 Lausanne
+41 (0)21 614 77 17, www.ppp.ch



Action de Carême
Avenue du Grammont 7, CH-1007 Lausanne
+41 (0)21 617 88 81, actiondecareme.ch

PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME
En collaboration avec «Etre partenaires»



Dossier de presse

Tout ce qui brille n'est pas or

Campagne œcuménique 2016 « Prendre ses responsabilités – renforcer la justice »

Action de Carême, Pain pour le prochain et Etre partenaires

Conférence de presse du lundi 15 février 2016



PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME
En collaboration avec «Etre partenaires»



www.voir-et-agir.ch

Dossier de presse

Campagne œcuménique 2016 : « Prendre ses responsabilités – renforcer la justice »

Tout ce qui brille n'est pas or

Contenu :

- **Communiqué de presse** : Un vide juridique mène à des abus dans l'extraction de l'or
- **Doro WINKLER**, responsable du dossier « Droits humains et économie » à *Action de Carême*
Le profit plus important que les droits humains ?
- **Barthélemy SAM**, économiste, spécialiste des questions de gestion et de développement et coordinateur des projets d'*Action de Carême* au Burkina Faso
Extraction de l'or - Une malédiction pour les communautés locales au Burkina Faso
- **Anne SEYDOUX-CHRISTE**, conseillère aux Etats et membre du conseil de fondation d'*Action de Carême*
Les entreprises doivent assumer leur responsabilité
- **Résumé de l'étude** « Le profit plus important que les droits humains ? Extraction de l'or du Burkina Faso et la responsabilité de la Suisse »
- Portrait des intervenants
- Photos
- La campagne œcuménique en bref
- Brève présentation des organisations

Annexes :

- [Etude « Le profit plus important que les droits humains ? Extraction de l'or du Burkina Faso et la responsabilité de la Suisse »](#)
- [Magazine Perspectives, no 1/2016](#)

Informations complémentaires :

Johanna Monney
Action de Carême/Pain pour le prochain
Responsable des relations publiques
Tél: 021-617.88.82 ou 078-755.99.52
Courriel: monney@fastenopfer.ch



Communiqué de presse : Une enquête sur le rôle de la Suisse dans l'extraction de l'or au Burkina Faso

Un vide juridique mène à des abus dans l'extraction de l'or

Berne/Lausanne, le 15 février 2016. – Le laxisme de la législation suisse favorise les pratiques abusives des entreprises de notre pays à l'étranger. Au Burkina Faso, 14 000 personnes ont été déplacées pour laisser la place à trois mines d'or, qui extraient de l'or raffiné ensuite en Suisse. Ces personnes ont perdu tous leurs moyens de subsistance. C'est ce que montre une nouvelle étude d'Action de Carême et Pain pour le prochain. Avec Etre partenaires, les deux organisations soutiennent l'initiative « Pour des multinationales responsables » afin que la Suisse prenne ses responsabilités en matière de droits humains.

La Suisse est la plaque tournante mondiale du raffinage de l'or : environ 70 pour cent de la production totale y est raffinée. Sa législation n'est toutefois pas à la hauteur des enjeux en matière de droits humains. Dans leur enquête, Action de Carême et Pain pour le prochain se sont intéressées à l'exemple de Metalor. L'une des plus grandes raffineries au monde assure respecter les dispositions en vigueur, notamment la Loi sur le blanchiment d'argent et l'Ordonnance sur le contrôle des métaux précieux. Or, « ces lois se bornent à attester l'origine légale de l'or et à en garantir la qualité, mais ne sont pas prévues pour veiller au respect des droits humains », explique Doro Winkler, chargée du dossier « Droits humains » à *Action de Carême*. En effet, la Confédération laisse aux raffineries le soin de vérifier si ces droits sont respectés, une règle insuffisante selon Doro Winkler : « La protection des droits humains ne peut pas être facultative. »

Les conséquences du caractère volontaire de ces mesures sont flagrantes au Burkina Faso. *Action de Carême* y a enquêté dans trois mines d'or. La totalité de l'or qui y est extrait est raffiné par Metalor (mine d'Essakane) ou l'a été par le passé (mines de Bissa et de Kalsaka). Leur exploitation a entraîné le déplacement de 14 000 personnes, dont les droits ont été bafoués à plusieurs titres : une grande partie de ces hommes et de ces femmes ont été privées de leurs terres et d'un accès à l'eau potable. Leurs récoltes ont diminué et la faim a augmenté. « Auparavant, nous vivions, aujourd'hui, nous survivons », déplore Florence Sawadogo (nom d'emprunt), maman de 25 ans, l'une des victimes de cette situation. Barthélémy Sam, coordinateur d'*Action de Carême* au Burkina Faso, fait le constat suivant : « Nous assistons à une « course vers l'or » qui crée de nombreux problèmes socio-économiques, culturels, environnementaux et même politiques.» Et de conclure : « Derrière l'exploitation de l'or se cache le destin de nombreuses femmes et de nombreux hommes. »

L'inscription dans la loi suisse du devoir de diligence pour les multinationales est une question de justice et de dignité. Cette situation interpelle d'autant plus la Suisse qu'elle constitue un site économique attrayant pour les grands groupes. L'initiative « Pour des multinationales responsables » entend combler cette faille dans la législation suisse : elle veut obliger les entreprises à tout faire, à l'étranger également, pour éviter de porter atteinte aux droits humains et à l'environnement. Pour Anne Seydoux-Christe, conseillère aux États, cette exigence tombe sous le sens : « En Suisse, personne n'admettrait que ses droits, ou ceux de ses enfants, soient lésés comme sont lésés ceux d'un nombre inacceptable de personnes dans les pays en développement. » Elle craint les conséquences pour la réputation de notre pays des violations des droits humains commises par des entreprises suisses. « L'initiative est une chance pour notre économie », conclut la politicienne avec conviction. Pour *Action de Carême*, *Pain pour le prochain* et *Etre partenaires*, il est inacceptable que notre économie et notre croissance reposent sur la destruction des moyens de subsistance des populations locales dans les pays du Sud.

Informations complémentaires :

- Johanna Monney, responsable des relations publiques, *Action de Carême/Pain pour le prochain*, monney@fastenopfer.ch, 021 617 88 82, 078 755 99 52
- [Etude : « Le profit plus important que les droits humains ? Extraction de l'or du Burkina Faso et la responsabilité de la Suisse »](#)
- Photos : www.voir-et-agir.ch/medias

Pain pour le prochain
Avenue du Grammont 9, CH-1007 Lausanne
+41 (0)21 614 77 17, www.ppp.ch



Action de Carême
Avenue du Grammont 7, CH-1007 Lausanne
+41 (0)21 617 88 81, actiondecareme.ch

PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME
En collaboration avec «Etre partenaires»

La campagne œcuménique en bref

- La campagne œcuménique « Tout ce qui brille n'est pas or » est menée dans toute la Suisse par *Action de Carême* et *Pain pour le prochain*, en collaboration avec *Etre partenaires*, trois organisations de développement actives dans plusieurs pays du Sud.
- Elle a lieu du 10 février au 27 mars 2016.
- Principales actions :
 - o 5 mars 2015 : Journée nationale d'action « 160'000 roses pour le droit à l'alimentation ».
 - o Du 10 février au 25 mars : action « Pain du partage ».
 - o Du 10 février au 25 mars : action « Tisane du partage ».
 - o Durant toute la campagne : stands et actions de récolte de signatures pour l'initiative « Pour des multinationales responsables ».
- Site internet de la campagne : www.voir-et-agir.ch
- La campagne est également présente sur Facebook: www.facebook.com/voiretagir

Le profit plus important que les droits humains ?

Doro Winkler, responsable du dossier « Entreprises et droits humains » à *Action de Carême*

(La version orale fait foi)

La Suisse est la plaque tournante mondiale du commerce de l'or : 70 % de la production totale y est raffinée. L'or y est épuré, amélioré. Ainsi, la Suisse le rend propre. Elle porte alors une lourde responsabilité dans les répercussions négatives qu'implique l'extraction du métal précieux dans d'autres pays.

De quelle manière les raffineries suisses prennent-elles au sérieux leurs responsabilités ? Que dit la législation suisse ?

Action de Carême et *Pain pour le prochain* ont étudié attentivement les conséquences de l'extraction de l'or au Burkina Faso. Leur conclusion : l'extraction de l'or implique la violation des droits des populations vivant autour des mines, chassées de leurs terres pour y laisser la place à l'exploitation des mines. Autre constatation : la quasi-totalité de l'or burkinabè est raffinée en Suisse.

Des lois et des mesures peu contraignantes en Suisse

L'or extrait de ces mines est, ou était jusqu'il y a peu, raffiné par Metalor. Metalor, dont le siège se trouve à Neuchâtel, est la deuxième raffinerie de Suisse. Elle s'emploie à donner l'image d'une entreprise responsable qui respecte les droits humains. Metalor nous a affirmé s'approvisionner auprès de mines industrielles au bénéfice d'une concession publique, afin d'éviter les abus. Or, l'étude que nous avons réalisée montre que le régime des concessions n'est pas une protection suffisante contre les violations des droits humains. Metalor fait aussi référence à ses directives internes, aux dispositions légales suisses strictes et aux certifications du secteur, qui contribueraient à prévenir de telles violations.

Après avoir analysé l'efficacité des lois suisses, *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* ne peuvent malheureusement que constater qu'elles n'ont pas été adoptées dans le but de prévenir les atteintes aux droits humains : la Loi sur le blanchiment d'argent, l'Ordonnance sur le contrôle des métaux précieux et les règlements de l'Administration fédérale des finances ont pour seule finalité de garantir la légalité de l'origine de l'or. Les lois suisses ont pour vocation de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elles cherchent aussi à garantir la qualité de l'or et à prévenir l'importation de contrefaçons. On parle certes de devoir de diligence. Mais la Confédération en appelle à la responsabilité des raffineries et leur délègue le contrôle. Les raffineries doivent ainsi d'elles-mêmes signaler les irrégularités.

En septembre 2015, le Conseil fédéral affirmait même « que [les raffineries] ne sont pas tenues de vérifier de quelle région du monde les matières premières proviennent et si elles ont été extraites dans le respect des droits humains. » C'est donner carte blanche aux entreprises et faire du respect des droits humains une branche à option.

En revanche, le secteur international de l'or a admis ces dernières années l'existence de quelques problèmes et adopté certaines mesures. Il octroie ainsi des certificats aux entreprises qui procèdent à des vérifications sur leur chaîne d'approvisionnement. Problème : la façon dont ces vérifications se déroulent n'est pas publiée.

Metalor affirme raffiner uniquement de l'or dont l'extraction satisfait à des exigences éthiques et dont la traçabilité est garantie. De l'extérieur, il est toutefois impossible de déterminer les critères pris en compte et la façon dont Metalor en vérifie le respect. Son site indique uniquement les certifications obtenues par le secteur de l'or. Il n'indique pas la manière dont elle contrôle concrètement le respect des standards exigés.

Notre étude le montre clairement : ni les lois suisses, ni les certificats internes ne sont aptes à prévenir les atteintes aux droits humains ou à l'environnement. Quels sont les impacts de cette faille de la législation suisse sur les populations locales des pays où cet or est extrait ?



Des effets catastrophiques au Burkina Faso

L'étude d'Action de Carême et de Pain pour le prochain se penche sur trois mines d'or industrielles au Burkina Faso. Située dans le nord du pays, Essakane, la plus grande d'entre elles, recouvre une superficie de 100 km² ; davantage que celle de la ville de Zurich. Les mines de Bissa et de Kalsaka sont localisées dans le centre du pays. Metalor raffine aujourd'hui encore l'or extrait de la mine d'Essakane. Elle a raffiné jusqu'en juin 2015 de l'or provenant des mines de Bissa et de Kalsaka.

Depuis 2009, l'exploitation des mines d'Essakane et de Bissa a provoqué le déplacement de plus de 14 000 personnes : la population d'une petite ville comme Morges. Ces personnes ont perdu leurs terres et leurs habitations traditionnelles. En compensation, elles reçoivent des terres plus petites, le plus souvent arides et moins fertiles. Les conditions de vie des familles paysannes ont ainsi nettement empiré. Leur approvisionnement en eau potable est devenu plus précaire : sa disponibilité n'est plus garantie en tout temps. Les habitants et les habitantes des villages alors déplacés doivent aussi marcher bien plus longtemps à la recherche de bois ou de pâturages pour leur bétail.

Cette exploitation minière a également eu un impact sur la vie du village et les structures familiales, quand elle ne les a pas tout simplement détruites. Pour laisser la place aux machines, les villages ont été déplacés et reconstruits plus loin. Mais les nouveaux villages ne respectent pas le mode de vie traditionnel local. La solidarité, indispensable à la survie au Burkina Faso, est elle aussi mise à mal : de par l'organisation des nouvelles maisons, les voisins les plus proches sont éloignés. Là où avant, l'habitation organisée autour d'une cour permettait d'ajouter de nouvelles maisons pour les fils devenus grands, les familles n'ont plus la place d'agrandir leur maison. Elles sont fixes et rigides.

Les déplacements se sont ainsi traduits par une dégradation des conditions de vie d'un grand nombre de familles. L'étude présente le témoignage de quatre femmes, qui parlent de leur quotidien épuisant. Elle décrit en détail les violations des droits humains dont sont victime ces populations. Barthélemy Sam nous en dira plus.

L'extraction de l'or est aussi très gourmande en eau. Elle entraîne de vastes mouvements de terres : pour obtenir un gramme d'or, il faut en effet déplacer une tonne de roche. Conséquence : d'immenses terrils recouvrent les terres autrefois cultivées par la population. Mais ce n'est pas tout : l'extraction industrielle de l'or fait appel à de grandes quantités de substances toxiques, surtout du cyanure. La population qui vit à proximité de la mine de Kalsaka, abandonnée depuis juin 2015, se demande ce qu'il adviendra des énormes terrils et des résidus de terre contaminés par le cyanure. Qui endosse la responsabilité de la dépollution, de l'assainissement et de la régénération du terrain ?

Conclusion

L'extraction de l'or est une activité d'importance aux multiples conséquences négatives. Pour quelques multinationales, elle est extrêmement rentable, à l'image des raffineries suisses comme Metalor. Mais toute médaille a son revers : la population locale déplacée est privée de ses moyens de subsistance. Ces pratiques iniques interpellent d'autant plus la Suisse qu'elle constitue un site économique attrayant pour les multinationales : il est grand temps qu'elle assume ses responsabilités en matière de droits humains. Il est en effet inacceptable que notre économie et notre croissance reposent sur la destruction des moyens de subsistance des populations locales dans les pays du Sud – nos semblables.

Les lois suisses en vigueur et les mesures volontaires adoptées par le secteur de l'or ne protègent pas les droits humains. Il faut promulguer des règles contraignantes pour que les multinationales respectent les droits humains partout où elles sont actives.

Berne/Lausanne, le 15 février 2016

Extraction de l'or - Une malédiction pour les communautés locales au Burkina Faso

Barthélemy Sam, économiste, spécialiste des questions de gestion et de développement et coordinateur des projets d'Action de Carême au Burkina Faso

(La version orale fait foi)

« Avant nous vivions, maintenant nous survivons » : c'est ainsi que Florence Sawadogo*, 25 ans, originaire du village de Bissa, au Nord du Burkina Faso, résume la situation de nombre d'habitants et d'habitantes du pays qui subissent les conséquences de l'extraction de l'or.

Le sous-sol du Burkina Faso regorge d'importantes quantités de minerais, notamment d'or. Depuis 2011, la quantité moyenne annuelle d'or exportée à l'étranger s'établit autour de 40 tonnes. En 2014, 37 tonnes ont été exportées en Suisse. On estime à 260 tonnes l'or que l'on pourra encore extraire des mines actuelles.

Nous assistons ainsi à un développement considérable du secteur minier : il emploie environ 7000 travailleurs dans les mines industrielles et en moyenne 3 millions dans les mines artisanales. Au sujet du secteur de l'or plus précisément, plusieurs estimations articulent le chiffre de 600'000 pour ce qui concerne le nombre de personnes travaillant dans les mines d'or artisanales. Depuis plusieurs années, on voit de nombreuses entreprises étrangères venir exploiter l'or de manière industrielle, là où l'extraction se faisait traditionnellement de manière artisanale. 11 multinationales étrangères actives dans l'extraction de l'or sont aujourd'hui présentes dans le pays. Une « ruée vers l'or » qui crée de nombreux problèmes socio-économiques, culturels, environnementaux et même politiques.

Perte des terres cultivables : lorsque cultiver pour se nourrir devient plus difficile

Première conséquence : la perte de terres cultivables. Les multinationales présentes au Burkina Faso ont fait exproprier les populations locales de leurs terres pour implanter leurs sites : la plupart des sites miniers sont implantés dans des espaces autrefois cultivables par les paysans ; des routes pour accéder à ces mines sont construites sur des parcelles privées. Pourtant, ces populations ont besoin de ces terres pour pouvoir se nourrir. 83% de la population burkinabè vivant de l'agriculture, l'accès à la terre y est essentiel.

Voici deux exemples concrets. Dans le village de Gambo, au nord du pays, j'ai rencontré Clarisse Sawadogo*. Elle a 35 ans et habite juste à côté de la mine de Kalsaka, exploitée par Amara Mining. Sur ses terres, elle cultive généralement du mil, de l'arachide ou du niébé (une sorte de haricot). De la nourriture additionnelle qui permet à la famille de faire face à la famine lorsque les greniers sont vides. Ou, en vendant une partie de la production, de faire face aux dépenses de la famille : les médicaments ou les frais scolaires des enfants, par exemple. Clarisse m'a montré son champ : celui-ci est désormais coupé en deux par une route construite par l'entreprise pour permettre le passage des camions et des machines. Problème : la route est surélevée par rapport à son champ, qui devient une sorte de bassin, inondé lorsqu'il pleut. Elle ne peut plus rien cultiver.

Inoussa Ouédraogo*, un autre habitant du village, m'a raconté son calvaire lors de la récupération de sa parcelle pour la construction de cette même route : « la population du village n'était pas d'accord avec la construction de cette route ; nous avons farouchement manifesté lorsque les premières machines sont arrivées ». Inoussa a perdu son champ. Quelles que soient les formes de négociation et de dédommagement proposés, il s'était toujours opposé à donner son champ : il savait qu'il y perdrait beaucoup, d'une manière ou d'une autre. Il m'a raconté que le jour où les machines sont arrivées, accompagnées de la police, pour tracer par la force la route sur son champ, il s'est mis devant les machines pour protester. La police l'a obligé à libérer le passage à coups de matraques et la route a été construite sur sa parcelle. La police, arrivée en nombre, a dispersé les manifestants avec du gaz lacrymogène. Ce jour-là, des enfants ont disparu dans la nature : les gaz et le nombre important de policiers les ont fait fuir. Il a fallu aller les rechercher dans la brousse. Un vrai chaos.

Aujourd'hui, l'ensemble des terres qui se trouvent aux abords de la mine n'est plus cultivable. Amara Mining, l'entreprise venue y extraire l'or, a maintenant arrêté l'exploitation de la mine. Inoussa est fâché : après seulement une année et demie d'exploitation, l'entreprise s'en est allée. En une année et demie, elle a détruit

ses moyens de subsistance, les terres qu'il avait acquises de ses grands-parents et qu'il comptait ensuite léguer à ses enfants.

Autre point à relever : le dédommagement promis par l'entreprise n'a aucune valeur. Aucune somme d'argent ne permettra à Inoussa de retrouver des terres de valeur équivalente, car dans nos villages, les terres ne s'achètent pas, elles se transmettent ou se prêtent. Lorsque j'ai quitté Gambo, en juin dernier, Inoussa n'avait pas encore obtenu un centime du montant du dédommagement prévu par l'entreprise.

Moussa Ilboudo*, un conseiller du village, m'a fait savoir que, dans le village, Amara Mining déplaçait même les personnes âgées de plus de 80 ans à chaque fois que la mine devait utiliser des explosifs, pour éviter des traumatismes. Une femme âgée est même décédée à Gambo suite au choc des explosifs.

Autre conséquence de l'expropriation des terres : la perte des lieux de culte. C'est ce que Moussa m'a raconté : à Gambo, le grand cratère à ciel ouvert creusé par les machines de Amara Mining a empiété sur les lieux de culte sacrés du village. Alors même que la mine leur avait promis de ne pas y toucher. Cela a été un véritable traumatisme pour tout le village : dans les villages au Burkina Faso, une grande partie de la population voit ses ancêtres comme des dieux protecteurs. Ils créent des lieux sacrés où prier et demander la protection de ces mêmes ancêtres. Porter atteinte à ces lieux, c'est porter atteinte à leur dignité.

Une relocalisation du village destructrice

Autre endroit, autre exemple : la mine de Bissa, exploitées par Nordgold. Elle est située dans la province du Bam, à 85 kilomètres au nord de Ouagadougou, la capitale. Pour pouvoir exploiter la mine, le village de Bissa a été déplacé. Comme à Gambo, les habitants et les habitantes du nouveau village de Bissa ont perdu leurs terres fertiles. Ils sont aujourd'hui contraints de cultiver des surfaces arides ; ils voient leur production diminuer. On doit alors acheter la nourriture. Mais avec quel argent ? Dans certaines familles, les adultes réduisent le nombre de repas, pour permettre aux enfants de bien manger.

Ce sont ainsi des villages entiers qui sont déplacés et reconstruits pour laisser la place aux bulldozers. Des bâtiments tout beaux, tout neufs. À première vue. Le problème est que la relocalisation des villages ne correspond pas aux besoins des habitants. Les maisons construites dans le nouveau village de Bissa sont faites en ciment. Mais elles sont petites et mal construites. On y voit déjà des fissures.

Florence me l'a dit : ces maisons sont insuffisantes pour tous les membres de la famille et ne reflètent pas leurs habitudes traditionnelles. « On n'a pas tenu compte de notre mode de vie traditionnel. Les responsables de la mine ont décidé de l'agencement des pièces. » Plus grave, cette nouvelle organisation du village remet en questions les valeurs de la société burkinabè. Dans le mode de vie traditionnel, la famille et les liens de parenté jouent un rôle central pour la survie sociale et économique. Ces rapports reposent sur la confiance mutuelle, qui est la base de l'entraide, de la solidarité, et du soutien réciproques, ainsi que des échanges ou des relations commerciales dans la vie quotidienne. L'organisation des maisons, des maisonnettes construites en rond autour d'une cour, reflètent ce mode traditionnel. Un agencement qui permet d'inclure de nouvelles maisonnettes lorsque la famille s'agrandit. Dans le nouveau village, les habitations sont rectangulaires, figées et alignées en rangées. Chaque concession est séparée par un mur et de larges rues. Parce que les familles sont divisées et isolées dans leurs nouvelles maisons, l'esprit de communauté et la confiance tend à disparaître.

Et puis, cette relocalisation a aussi un impact économique pour les villageois. Avant, ils pratiquaient l'orpaillage pour s'assurer des revenus complémentaires. Des revenus essentiels pour financer les besoins de la famille. Puisque les mines leur sont désormais inaccessibles et que l'or est extrait par la société, ils perdent cette source de revenus vitale.

Il faut le dire : des concertations entre l'Etat, les entreprises, et les villageois débouchent toujours sur des dédommagements. Malheureusement, ceux-ci ne sont jamais à la hauteur de ce l'on perd en se voyant ôter sa terre.

Difficultés liées à l'eau

Les habitants et les habitantes du nouveau village de Bissa, surtout les femmes, souffrent énormément du manque crucial d'eau. Au Burkina Faso, l'approvisionnement en eau et son utilisation rationnelle occupent une grande place dans le quotidien d'une communauté rurale. Les femmes ont la responsabilité de répartir l'eau



entre le ménage, la cuisine, le nettoyage, la lessive et de se procurer de l'eau potable pour la famille et les animaux. Il faut aussi s'approvisionner en eau pour irriguer les champs.

Les puits d'eau construits par l'entreprise minière se trouvent aujourd'hui pollués par les eaux usées et toxiques provenant des activités de la mine. Nordgold a désormais interdit de boire l'eau de ce puits. Beaucoup d'habitants et d'habitantes du village en sont certains : l'eau est polluée par les déchets toxiques de la mine. Ils me montrent les taches noires sur leurs mains et leurs pieds. Ils disent que c'est « l'eau de l'or ». Faute d'alternatives, beaucoup la boivent quand même.

La société minière a amené des citernes d'eau, mais elles sont insuffisantes. Elles sont prises d'assaut. Cette situation crée des conflits entre les femmes. Adeline Kaboré*, 27 ans, une habitante du village, me l'a raconté : « Dans notre ancien village, je déposais mon bidon près du puits et une autre habitante du village le remplissait dès que l'eau arrivait. » c'était l'entraide. Mais aujourd'hui, cela ne fonctionne plus, il n'y a jamais assez d'eau. Comme elle est petite et toute fine, Adeline a peu de chance de parvenir à se frayer un chemin jusqu'aux citernes. Les femmes sont alors souvent obligées de partir s'approvisionner à Sabcé, dans le village voisin, où des particuliers notamment ont installé des forages pour vendre de l'eau. Elles doivent alors payer leur eau : environ 35 centimes de francs suisses pour 20 litres d'eau. Et puis l'accès est très dangereux : il faut traverser une grande voie très fréquentée par les véhicules, donc très risquée pour les enfants. Au bout de deux mois, les livraisons d'eau ont cessé à Bissa et le manque d'eau a amené le village à protester violemment. Le jour d'après, la compagnie a amené les citernes d'eau dans le village. C'était l'année dernière. Et la tension reste palpable. Je terminerai par le constat fait par Adeline : « On ne peut pas survivre comme ça. »

Ce sont ici quelques témoignages ; des cris de désespoir que je veux vous relayer. Parce que derrière l'exploitation de l'or se cache le destin de nombreuses femmes et de nombreux hommes.

* Noms d'emprunt

Berne/Lausanne, le 15 février 2016



Les entreprises doivent assumer leur responsabilité

Anne Seydoux-Christe, conseillère aux Etats et membre du conseil de fondation d' *Action de Carême*

(La version orale fait foi)

En préambule, il convient de rappeler que la Suisse est l'un des centres internationaux du négoce de matières premières, dans lequel elle détient une part de marché importante. Un chiffre parlant : la part de la Suisse dans le marché mondial du négoce des métaux, par exemple, est de 60%. C'est ce que rappelle le Conseil fédéral dans un second rapport relatif à son rapport de base sur les matières premières. Ce même rapport confirme que notre pays joue également un rôle central dans le raffinage de l'or : Doro Winkler l'a déjà mentionné, en moyenne, 70% de l'or mondial est chaque année raffiné en Suisse. Selon les estimations, environ 500 entreprises et plus de 10'000 personnes sont actives dans le secteur des matières premières, qui contribue à hauteur d'environ 3,5% au PIB suisse.

On ne dispose par contre d'aucune évaluation concernant les recettes fiscales générées par le secteur des matières premières.

Dans son rapport à l'attention du Conseil fédéral, la plateforme interdépartementale matières premières relève que le débat public s'est intensifié au cours des dernières années et que les critiques concernant ce secteur portent essentiellement sur cinq domaines : les violations des droits humains et le financement des conflits, la pollution de l'environnement, la corruption et l'affaiblissement de l'Etat de droit, le manque de transparence, les flux financiers illégaux et l'évasion fiscale. Le rapport le soulève : ces éléments représentent un risque important de réputation pour notre pays. S'agissant des violations des droits humains, nous l'avons entendu, on peut notamment citer les conditions de travail précaires, le travail des enfants, les déplacements forcés, le droit à un hébergement décent, à l'eau, à la nourriture, à l'accès aux soins, à la formation, à la sécurité.

Les droits humains sont intangibles

Au niveau suisse, le débat public s'est traduit dans un premier temps par le lancement de la pétition « Droit sans frontières » par *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* avec d'autres organisations de la société civile. Cette pétition exigeait que les entreprises suisses respectent les droits humains et l'environnement, y compris à l'étranger.

Depuis le dépôt en 2012 de cette pétition et son traitement par le Parlement fédéral, plusieurs interventions parlementaires ont été déposées et ont connu des fortunes diverses.

Le « rapport de base : matières premières » que j'ai mentionné comporte 17 recommandations. La recommandation 8 prévoit que « les effets pour le secteur suisse des matières premières d'une éventuelle adoption - à l'image des Etats-Unis et de l'UE - de dispositions sur la transparence doivent être évalués et l'élaboration d'un projet destiné à la consultation doit être examiné » (p. 49).

Le second rapport du 16 mai 2014 relatif à cette huitième recommandation poursuit sur la même voie que le premier. Sa deuxième recommandation notamment rappelle que « la Suisse doit en principe mettre en œuvre les standards multilatéraux applicables dans le secteur des matières premières ». Ce rapport insiste sur le fait qu'il serait « bon que la Suisse veille, dans la mise en œuvre de réglementations, à ce qu'elles soient coordonnées sur le plan international afin de ne pas créer pour les entreprises suisses des conditions-cadres défavorables par rapport aux autres places économiques en jeu » (p. 17). Il ne faut cependant pas que cette nécessité de coordination sur le plan international, que pointe le Conseil fédéral, pousse la Suisse à ne rien faire et à rester en retrait : elle doit adopter des réglementations qui obligent les entreprises à faire preuve de diligence.

Le chemin est encore long. Le 11 mars 2015, le Conseil national, après l'avoir acceptée, revient sur sa décision et refuse une motion de la Commission de politique extérieure du Conseil national, qui demande au Conseil fédéral d'introduire dans la loi un devoir de diligence raisonnable des entreprises en matière de droits humains et de protection de l'environnement. C'est une des raisons qui a poussé les organisations de la société civile à lancer l'initiative populaire « Pour des multinationales responsables ».



De plus, suite à l'adoption de justesse par le Conseil national du postulat « Une stratégie Ruggie pour la Suisse » déposé par l'ancien conseiller national Alec von Graffendried, on attend toujours un plan du Conseil fédéral sur la manière dont il entend mettre en œuvre les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Principes, rappelons-le, adoptés à l'unanimité en 2011 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Dans ce contexte, relevons encore le postulat de l'ancien conseiller aux Etats Luc Recordon, qui demande aux autorités de faire un état des lieux du « Commerce de l'or produit en violation des droits humains » et de confirmer, ou pas, l'efficacité des mesures prises et d'anticiper des problèmes éventuels. Postulat que le Conseil fédéral a proposé d'accepter et qui a été adopté par le Conseil des Etats le 1^{er} décembre 2015. En lisant la réponse du Conseil fédéral, nous ne pouvons que constater que l'acceptation de ce postulat ne l'engage pas énormément. Il faut maintenant des propositions courageuses.

Les entreprises doivent faire preuve de diligence

Les organisations de la société civile suisse, qui suivent depuis le début le processus parlementaire dans ce domaine, ont été forcées de constater que le Conseil fédéral ne veut parier que sur des mesures volontaires pour obtenir un meilleur respect des droits humains et de l'environnement de la part des entreprises multinationales actives à l'étranger. Il ne souhaite en effet pas s'acheminer vers l'adoption d'un assortiment judicieux (*smart mix*) de mesures volontaires et de règles étatiques contraignantes.

Malheureusement, et l'étude présentée aujourd'hui le montre, de nombreux exemples concrets sont là pour démontrer que les mesures volontaires ne suffisent pas à elles seules pour obtenir le respect des droits humains et de l'environnement de la part de certaines entreprises, qui n'assument pas leurs responsabilités sociales et écologiques, en particulier à l'étranger.

C'est pourquoi *Action de Carême* et *Pain pour le prochain*, avec plus de 70 autres organisations, ont décidé de lancer en 2015 l'initiative « Pour des multinationales responsables – protégeons les droits humains et l'environnement », dont la récolte de signatures est en cours.

Le nouvel article 101a de la Constitution prévoit d'inscrire l'obligation de la Confédération de prendre des mesures pour que l'économie respecte davantage les droits humains et l'environnement. Les entreprises suisses actives à l'étranger et les entreprises qu'elles contrôlent sont principalement visées.

Au centre de cette initiative populaire figure l'introduction d'un devoir de diligence raisonnable, sur la base des Principes directeurs de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE. Pour les entreprises, cela implique d'identifier les risques, d'agir en conséquence et de rendre compte des analyses et des mesures adoptées. Elles doivent aussi réparer les dommages causés. Elles ne verront pas leur responsabilité engagée si elles parviennent à prouver de manière crédible qu'elles ont correctement rempli leur devoir de diligence pour prévenir le dommage ou que leur diligence n'aurait pas empêché le dommage de se produire.

Si ce nouvel article constitutionnel est applicable à l'ensemble des entreprises suisses, la majorité des PME ne devraient pratiquement pas être concernées, dans la mesure où elles présentent peu de risques en matière de violation des droits humains et de l'environnement

Personne dans notre pays n'accepterait de voir ses droits humains et ceux de ses enfants violés comme le sont ceux de trop nombreuses personnes dans des pays en voie de développement ! On ne peut que saluer les efforts des multinationales qui assument déjà correctement leur responsabilité sociale. Il est par contre grand temps de remettre dans le droit chemin celles qui s'en moquent éperdument et qui présentent un risque important pour la réputation de notre pays ! Il faut être clair : la volonté ici est d'aborder cette problématique de manière constructive, dans l'intérêt des populations exposées, mais également des multinationales actives à l'étranger. Je suis persuadée que l'acceptation d'une telle initiative peut être une chance pour notre économie.

Berne/Lausanne, le 15 février 2016

Le profit est-il plus important que les droits humains ?

Le manque de diligence des entreprises ternit l'éclat de l'or

Synthèse de l'étude sur l'or du Burkina Faso et la responsabilité de la Suisse

L'or ne brille pas de la même façon pour tous et toutes. Cette étude d'Action de Carême et de Pain pour le prochain se penche de près sur l'exploitation aurifère dans trois mines du Burkina Faso. Ces mines sont le théâtre de violations des droits humains et de dommages environnementaux. L'or qui en est extrait est ou était raffiné en Suisse – par la société Metalor, établie près du lac de Neuchâtel.

L'étude donne la parole à des femmes burkinabè touchées par les répercussions dramatiques des activités minières sur leur existence. Quelle responsabilité portent les entreprises en matière de violations des droits humains et de problèmes environnementaux ? Que fait ou omet de faire la Suisse en tant qu'acteur central du marché mondial de l'or ? L'étude propose également des recommandations: la Confédération doit obliger les multinationales à respecter les droits humains et à protéger l'environnement car les mesures volontaires ne suffisent pas. L'initiative « Pour des multinationales responsables » vise justement cela.

Au Burkina Faso, un pays du Sahel, le quotidien est pour beaucoup une lutte pour la survie. Action de Carême soutient depuis 1971 la population locale afin qu'elle puisse manger à sa faim et mener une vie décente. Le pays connaît depuis 2005 un véritable boom de l'or. Or, ce boom ne profite pas à la population, mais avant tout aux multinationales, par exemple aux exploitants des mines d'Essakane, Bissa et Kalsaka décrites dans l'étude. Pour permettre aux sociétés minières industrielles d'accéder aux gisements d'or, environ 14 000 personnes ont été déplacées aux environs des mines d'Essakane et de Bissa depuis 2009. La mine d'or de Kalsaka a été fermée à l'été 2015. On ne sait pas ce qu'il adviendra des déchets de cyanure hautement toxiques provenant de l'exploitation aurifère dans cette mine.

« Avant, on vivait, maintenant, on survit »

Dans l'étude, des femmes parlent des répercussions fatales des déplacements de population pour leur famille et pour elles-mêmes. Elles confirment ainsi les résultats d'études antérieures qui ont rendu publiques différentes violations des droits humains. Depuis que les communautés ont été déplacées, nombre de personnes ont perdu une grande partie de leurs terres fertiles et l'accès aux pâturages pour leur bétail est plus difficile. Aujourd'hui donc, les produits récoltés ne suffisent plus pour nourrir la famille toute l'année. Nombre d'entre elles doivent s'endetter pour pouvoir se nourrir. En outre, les possibilités de gagner sa vie sont massivement restreintes depuis le déplacement du village. En particulier, les hommes et les femmes ont été privés du revenu d'appoint que leur rapportait l'orpaillage.



« Un combat épuisant pour avoir assez d'eau »

L'approvisionnement en eau est devenu, lui aussi, plus difficile. Pour se procurer de l'eau, il faut beaucoup plus de temps et cela coûte de l'argent. Depuis qu'elles ont été déplacées, maintes communautés n'ont plus de point d'eau. Dans l'un des villages touchés, la population dispose parfois de 50 pour cent d'eau de moins que par le passé.

Conséquences des déplacements des villages : le droit à l'alimentation, l'accès à l'eau et au travail, mais aussi le droit à un logement décent ainsi que le droit à l'autodétermination et à la participation de beaucoup de personnes concernées ont été enfreints.

Les répercussions négatives se font particulièrement sentir chez les femmes. En effet, les femmes ont la responsabilité d'assurer la survie de la famille : ce sont elles qui produisent la nourriture, préparent les repas, assurent l'approvisionnement en eau pour les personnes et les animaux, pratiquent une agriculture de subsistance et s'occupent du bétail et du jardin. Quand la précarité de la situation pousse les hommes à aller chercher du travail au loin, les femmes ont seules la charge de leur famille, souvent nombreuse. L'accès restreint à la terre et à l'eau résultant du déplacement des villages a donc des conséquences particulièrement pénibles pour les femmes.

Pour les hommes aussi, la situation est difficile : il est dur et humiliant pour eux de ne plus pouvoir nourrir leur famille et de devoir partir au loin pour chercher du travail. La situation difficile créée par les déplacements est source de conflits dans les familles et entre les hommes et les femmes, ce qui complique la cohabitation.

« La solidarité et l'entraide me manquent »

Il ressort des recherches que la relocalisation des villages liés à l'exploitation aurifère entraîne un délitement du tissu social et des normes culturelles des communautés. Les réseaux et les rapports sociaux au sein de la famille et du voisinage se distendent. Cela a des conséquences tragiques, car l'entraide dans la famille étendue et le voisinage est vitale pour les Burkinabè, qui vivent souvent dans des conditions de vie difficiles.

Les affaires marchent bien pour la Suisse

La Suisse est le premier producteur d'or affiné du monde : quatre des dix plus grandes raffineries d'or au monde se trouvent en Suisse ; elles raffinent 70 pour cent de l'or produit mondialement.

90 pour cent de l'or du Burkina Faso est même raffiné en Suisse. L'or des mines de Bissa et de Kalsaka mentionnées ci-dessus était raffiné jusqu'en juillet 2015 par Metalor, près de Neuchâtel. L'or d'Essakane l'est encore. Comme principal acheteur de l'or burkinabè, la raffinerie Metalor a selon nous une grande part de responsabilité dans les violations des droits humains et les atteintes à l'environnement, responsabilité qu'elle partage avec les entreprises minières et l'État burkinabè.

De l'or éthique ?

Metalor ne cesse de souligner qu'elle a pour politique de ne pas tolérer les violations des droits humains. Pour prévenir les violations des droits humains, l'entreprise dit ne travailler qu'avec des mines industrielles qui produisent de l'or légalement. Or, la présente étude montre qu'un permis d'exploitation délivré par l'État n'est pas une garantie de respect des droits humains.

Metalor se réfère également aux normes de qualité internes du secteur de l'or. Celui-ci a certes reconnu certains problèmes ces dernières années et il a essayé de réagir par des mesures volontaires. La LBMA (*London Bullion Market Association*) a élaboré des directives pour l'exploitation responsable de l'or (*Responsible Gold Guidance*). Cela implique pour des sociétés comme Metalor de s'engager à s'acquitter de leur devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement. Les sociétés font l'objet d'un audit indépendant et



sont certifiées. Mais comment ces contrôles se déroulent-ils ? On ne le dit pas. Metalor peut donc affirmer qu'elle ne raffine que de l'or produit selon des critères éthiques et traçable. Mais à quels critères cet or répond-il et comment Metalor le vérifie ? Cela n'est pas clair pour des observateurs externes. Les recherches montrent clairement qu'autour des mines du Burkina Faso dont l'or était et est encore affiné par Metalor, les droits humains sont violés. Les mesures internes volontaires du secteur n'ont pas empêché ces violations des droits humains. Il y a donc lieu de remettre sérieusement en question l'efficacité des certifications du secteur.

Aucune obligation de respecter les droits humains

Afin de répondre à ces reproches, Metalor se réfère également aux lois rigoureuses de la Suisse qui ont une fonction de contrôle importante. Ce n'est malheureusement pas le cas. La loi suisse sur le blanchiment d'argent et l'ordonnance sur le contrôle des métaux précieux, mais aussi la réglementation de l'administration des douanes, servent simplement à connaître l'origine de l'or. Elles ne sont pas destinées à empêcher les éventuelles violations des droits humains ou les délits environnementaux dans le contexte de l'exploitation aurifère. De plus, elles tablent toutes sur l'autocontrôle et le sens des responsabilités des raffineries. La Confédération laisse le soin de la diligence aux entreprises et renonce à les contrôler.

À la session d'automne 2015, le Conseil fédéral a même déclaré lors de l'heure des questions au Conseil national que les fonderies suisses ne sont pas tenues de vérifier la provenance géographique de la matière première ou si elle a été produite dans le respect des droits humains. Il s'agit là d'un blanc-seing qui laisse aux entreprises le soin de décider de protéger, ou non, les droits humains et l'environnement.

La diligence doit devenir une obligation

Les déplacements liés à l'exploitation aurifère au Burkina Faso et la destruction des moyens d'existence des communautés concernées sont source de grands maux. L'étude montre que des mesures volontaires ne suffisent pas pour remédier à ces graves problèmes et améliorer la situation des populations frappées par la malédiction des matières premières. Au lieu de cela, il faut des mesures légales afin que les entreprises suisses assument leur responsabilité et agissent avec diligence comme il se doit. Il n'est pas normal que des raffineries d'or profitent de l'opacité et de l'absence de réglementation et de contrôles en Suisse. Il faut que les entreprises suisses soient tenues de vérifier soigneusement quelles sont les répercussions de leurs activités et de celles de leurs sous-traitants sur les droits humains. C'est pourquoi il faut que, conformément aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, les entreprises soient tenues au devoir de diligence concernant les droits humains et la protection de l'environnement. L'Initiative « Pour des multinationales responsables » propose d'apporter à la Constitution les modifications nécessaires pour cela. Le Conseil fédéral doit recommander d'approuver l'initiative afin que l'or qui est raffiné en Suisse n'aille plus de pair avec des violations des droits humains.

Action de Carême, février 2016

Les intervenants et les intervenantes

Anne Seydoux-Christe, Conseillère aux Etats, membre du Conseil de fondation d'Action de Carême.

Originaire de Delémont (JU), juriste de formation et détentrice d'une licence en Droit de l'Université de Fribourg, Anne-Seydoux-Christe est Conseillère aux Etats (PDC) depuis 2007. Elle est notamment membre de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats et Co-présidente du groupe interparlementaire Droits humains. À côté de son activité parlementaire, elle est présidente du comité de Caritas Jura et membre du Conseil de fondation d'Action de Carême depuis juillet 2014.



Barthélémy Sam, coordinateur d'Action de Carême au Burkina Faso

Sam coordonne le programme pays d'Action de Carême au Burkina Faso. Il a étudié l'économie et a, par le passé, travaillé pour A2N (Association Nodde Nooto) ainsi que pour d'autres organisations. Sam s'engage en faveur des familles paysannes dans la région qui borde le Sahel. Avec le soutien d'Action de Carême, ils améliorent leur situation alimentaire en rendant des sols épuisés et infertiles à nouveau cultivables. Mais l'existence de ces familles est menacée par les entreprises extractives et les mines d'or qu'elles exploitent. La population figure parmi les perdants : « L'or est une richesse pour le Burkina Faso, mais il est arraché sans scrupule des mains des générations futures. »



Doro Winkler, Action de Carême, responsable du dossier

« Entreprises et droits humains »

Doro Winkler est ethnologue et sociologue. Elle est co-auteur de l'étude « Le profit plus important que les droits humains ? ». En tant que spécialiste des droits humains et de l'économie à Action de Carême, elle accompagne différents partenaires, entre autres en République démocratique du Congo et en Afrique du Sud. Au cœur de son travail, on trouve le renforcement de la société civile qui s'organise face à l'industrie du secteur des matières premières afin de défendre ses droits.



Miges Baumann, responsable de la politique de développement, Pain pour le prochain

Licencié ès lettres, journaliste et économiste, Miges Baumann est responsable de la politique de développement à Pain pour le prochain. Il s'emploie à faire avancer les causes défendues par l'organisation de développement de l'Eglise réformée sur le plan politique. Miges Baumann est membre du conseil de fondation de Max Havelaar Suisse et de la Fair Wear Foundation.

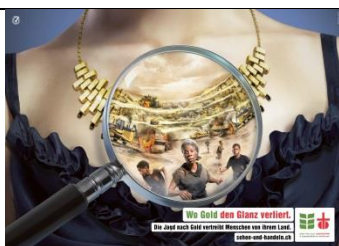


Berne/Lausanne, le 15 février 2016

Images

Les images suivantes sont à votre disposition gratuitement dans le cadre de la campagne œcuménique 2016.

Vous pouvez les télécharger sur www.voir-et-agir.ch/medias. Vous y trouverez également d'autres images.



Affiche

Thème de la campagne œcuménique 2016
(Spinas Civil Voices/ *Pain pour le prochain/Action de Carême*)



Image 1

Mine d'or de Kalsaka, Burkina Faso. (Photo: Patricio Frei/*Action de Carême*)



Image 2

Terrils de la mine de Bissa, Burkina Faso. (Photo: Meinrad Schade/*Action de Carême*)



Image 3

Une famille déplacée en raison de la mine de Bissa devant son ancienne maison en ruine. (Photo: Meinrad Schade/*Action de Carême*)



Image 4

Un paysan devant son champ inondé en raison de la mine de Bissa. (Photo: Meinrad Schade/*Action de Carême*)



L'ignorance visualisée

Images de notre performance de ce matin, disponibles dès 14h sur www.voir-et-agir.ch/medias

Berne/Lucerne, 15 février 2016



La campagne œcuménique en bref

Campagne 2016: «Prendre ses responsabilités, renforcer la justice»

Depuis 1969, *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* organisent chaque année une campagne œcuménique pendant les six semaines avant Pâques. Depuis 1994, *Etre partenaires*, œuvre catholique chrétienne, y participe également. Cette campagne œcuménique a pour but de sensibiliser le public suisse à la réalité des inégalités existant dans le monde : plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim ! Mais voir cette réalité ne suffit pas.

C'est pourquoi la campagne propose aussi des pistes d'actions, que ce soit le soutien à des projets au Sud, la participation à des actions ici en Suisse ou par le changement de son propre comportement. Durant le temps de carême, les trois organisations chrétiennes invitent ainsi à passer du voir à l'agir.

«Prendre ses responsabilités - renforcer la justice» est le mot d'ordre de la campagne œcuménique 2016. Les droits humains valent pour tous et partout. Les entreprises suisses doivent prendre leurs responsabilités dans leurs activités commerciales à l'étranger. Il faut pour cela des règles contraignantes inscrites dans la loi : les mesures volontaires ne suffisent pas. Les organisations chrétiennes s'engagent pour cette raison en faveur de l'initiative « Pour des multinationales responsables » et récoltent des signatures jusqu'à Pâques. Des milliers de paroisses font vivre la campagne dans toutes les régions en organisant des actions.

Site internet de la campagne : www.voir-et-agir.ch



Présentation des organisations

Action de Carême

Action de Carême œuvre en faveur des personnes qui souffrent de la faim et de la pauvreté, afin qu'elles puissent mener une vie digne. Elle accorde la priorité aux droits humains et à l'éradication de la faim. L'œuvre d'entraide catholique appuie des hommes et des femmes qui luttent pour se libérer de la pauvreté et qui prennent leur destin en mains. L'expérience l'a montré : un projet n'est durable que lorsque la communauté se l'approprie. C'est pourquoi *Action de Carême* s'emploie à renforcer les communautés et les groupements villageois : elle travaille avec des organisations locales dans 14 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Chaque année, elle apporte son soutien à près d'un million de personnes.

Action de Carême œuvre aussi en Suisse et dans le monde pour instaurer des structures économiques et politiques équitables. Ses activités d'information invitent l'opinion publique suisse à s'intéresser aux conditions de vie des populations du Sud.

Pain pour le prochain

Pain pour le prochain s'engage pour plus de justice et soutient les populations dans les pays du Sud dans leur développement. Le droit à l'alimentation en tant que droit humain fondamental doit être garanti pour tous et toutes. Dans le but de rendre le monde un peu plus juste, *Pain pour le prochain* informe et sensibilise une large partie de l'opinion publique sur les objectifs et les programmes de la coopération au développement de l'Église. L'œuvre d'entraide de l'Église réformée exerce des pressions sur les acteurs économiques et politiques dans le domaine de la politique de développement.

Par le biais de ses programmes, *Pain pour le prochain* promeut avec ses partenaires au Sud le droit à l'alimentation pour tous et renforce une économie éthique. En font partie le commerce équitable, des conditions de travail dignes, des relations financières équitables et la lutte contre la corruption. Parallèlement, l'organisation recueille des dons pour ses 11 organisations partenaires suisses. Elle soutient ainsi quelque 350 projets de développement dans le monde entier.

Etre partenaires

Par l'entremise d'*Etre partenaires*, les catholiques chrétiens de Suisse manifestent leur solidarité avec les chrétiens d'autres pays. Nos partenaires sont les églises de l'Union d'Utrecht (les églises catholiques autonomes) ainsi que celles avec lesquelles une communion ecclésiale existe ou est recherchée (les églises anglicanes et orthodoxes). Il faut comprendre les projets comme une incitation à l'autosubsistance. Le dialogue entre les partenaires est essentiel : c'est le signe d'une Eglise dynamique qui permet de vivre pleinement sa foi.

Lausanne/Berne, 15 février 2016